



DÉCLARATION LIMINAIRE AU CSAL DU 28 NOVEMBRE 2024

Depuis trop longtemps, les gouvernements successifs ont considéré la DGFIP comme un réservoir d'emplois à supprimer : près de 50 000 de 2002 à 2024 !

Alors qu'il était promis une année blanche en termes de suppressions d'emplois, 550 nouvelles suppressions d'emplois nous sont encore imposées. Ces suppressions sont scandaleuses au regard des services déjà exsangues. Moins nous sommes nombreux, plus l'impact des suppressions d'emploi est démultiplié sur les missions, les agent.es et leurs conditions de vie au travail ! C'est la démonstration du peu de considération envers les agent.es et les missions de service public. Pour supprimer les ponts naturels nous sommes une administration régaliennne, mais lorsqu'il s'agit de pérenniser les emplois, nous sommes la variable d'ajustement !

Aujourd'hui, la CGT a plusieurs remarques concernant les points à l'ordre du jour du CSAL.

Bilan de la campagne impôts sur le revenu (IR) :

La CGT a noté qu'il n'y a pas de comptabilisation pour l'accueil téléphonique local à Cosne.

En ce qui concerne les actions particulières (comité usagers, accompagnement déclarations de revenus des détenus de la prison de Nevers), si l'on peut s'en féliciter, la CGT souhaite connaître les modalités de celles-ci. Par ailleurs, la CGT est contente d'apprendre qu'il existe un France Service au Mouësse et aimerait connaître le nom de l'intervenant DGFIP.

En ce qui concerne la saisie des déclarations des revenus papier (16 336 déclarations saisies), la CGT est contente d'apprendre que les délais ont été tenus, avec l'aide des stagiaires et auxiliaires. Cependant, la CGT fait remarquer que des contrôles internes poussés dans le cadre de la déontologie sont imposés et subis par les agents sur l'utilisation des différentes applications. La direction se pose-t-elle les mêmes questions pour les auxiliaires ? Pourquoi donner accès à des applications si par la suite, il est reproché aux agents de les utiliser ?

La CGT note que la dématérialisation n'est toujours pas opérationnelle pour les déclarations simples sur smartphone.

Dans le cadre de la sécurisation des comptes fiscaux des particuliers, de nombreux comptes ont été bloqués. Les particuliers concernés étaient renvoyés sur le numéro d'appel national qui, dans un premier temps, avait la consigne de renvoyer ces personnes vers l'accueil physique de leur SIP. Dans un second temps, la DGFIP a envoyé un courrier (fin mai 2024, donc en fin de campagne...) contenant un code pour que les centres de contact puissent débloquent les comptes par téléphone et désengorger l'accueil des SIP en pleine campagne IR.

Initiative ou bug de la DG ?

Le Centre de Contact (CDC) s'est trouvé destinataire d'au moins 13 000 courriers dont certains avec chèque pour le paiement de la taxe foncière, les usagers ayant pensé qu'il s'agissait d'un TIP (titre interbancaire de paiement). Si on peut se « féliciter » du succès de cette opération ponctuelle d'adhésion aux prélèvements automatiques, la CGT espère que cela ne générera pas des réclamations par la suite d'usagers qui n'auraient pas compris ce à quoi ils s'engageaient. Ce surcroît d'activité en termes de traitement de courriers, de dépenses d'affranchissement et d'encaissement des chèques (renvoyés dans les SIP ou aux contribuables) a-t-il été chiffré ? En effet, dans le budget 2023, les dépenses d'affranchissement sont importantes et la direction

demande aux agents de limiter l'envoi de courriers et de privilégier Clic'esi. La hausse prévisible des dépenses d'affranchissement pour 2024 suite à cette activité ne devra pas être préjudiciable pour les autres dépenses de fonctionnement de la DGFIP, surtout les essuie-mains papiers !

La CGT rappelle à nouveau que, dans de nombreux bâtiments récents de la DGFIP, des distributeurs feuille à feuille sont installés sans aucun sèche-main électrique (cités administratives de Lyon et Orléans).

Bilan de la formation professionnelle et plan local de formation :

La CGT est contente de compter dans l'équipe locale de formation un agent C : il était temps !

La CGT a également constaté avec plaisir que la direction reconnaît que le format en présentiel apparaît le plus adapté aux besoins des agents. C'est une exigence de la CGT depuis plusieurs années !

Cependant, dans ce bilan, il manque des éléments dont la CGT demande régulièrement l'ajout. C'est fatigant de devoir se répéter sur ces points.

Ce bilan de la formation fait état d'une belle vitrine pour l'attractivité de la DGFIP. Cependant, cela n'empêche pas des lauréats de concours de renoncer à celui-ci !

La CGT ne participera pas au vote sur ce point en raison de l'absence du plan local de formation 2024.

Budget :

Les documents fournis ne permettent pas d'avoir une vision globale et précise du budget de la Direction. La CGT souhaite donc en avoir communication. Pour le budget 2021/2022, nous avons 13 pages contre 6 pages aujourd'hui sans chiffrage détaillé.

Par exemple, pour 2024, un montant pour les dépenses « Services » de 244 466 € est mentionné sans détail : lors d'un contrôle fiscal externe, ces dépenses sans autre explication seraient rejetées des charges déductibles du résultat d'une entreprise.

La CGT demande le détail du calcul de la DGF. Elle souhaite connaître l'économie réalisée sur les fluides suite au raccordement au réseau de chaleur des différents sites, ainsi que l'évolution des dépenses d'essuie-main papier sur les 3 dernières années.

Concernant les travaux de remédiation du radon, la CGT s'étonne que ce risque ne figure pas dans le DUERP ni cette année ni en 2023 alors que des travaux ont été effectués. Quels sites sont concernés par ces travaux ?

En l'absence de documents complets et chiffrés, la CGT ne participera pas à la discussion sur ce point et en demande donc le report. Si vous souhaitez l'examiner aujourd'hui, la CGT n'assistera pas à sa présentation.

Questions diverses:

En ce qui concerne le SIP, secteur IAD, ça continue encore et encore ! De plus en plus de collègues se demandent si cela relève de l'incompétence ou du sabotage. Les expériences passées nous ont montré que pour avoir les coudées franches pour restructurer un service, il fallait mettre les agents dans l'impossibilité de remplir leurs missions correctement. Dès le groupe de travail national « avenir des SIP » du 17 février 2023, la CGT avait prédit que la mise en place d'outils et de procédures dans la précipitation tournerait inmanquablement au fiasco. Ce qui s'est produit pour la TH en 2023 se répète en 2024. A ce jour, d'ores et déjà 100 dégrèvements THLV d'office (taxe d'habitation sur les locaux vacants) ont été recensés par la DG. Plus de 1200 e-contacts sont en attente de réponse, le traitement de la relance amiable a été reprise. Par ailleurs, la relance des défaillants IR à générer plus de 1000 déclarations à saisir en contrôle avec des mises à jour informatiques qui entraînent du travail supplémentaire ... Les agents de l'IAD sont-ils comparables au dieu SHIVA (3 yeux, 5 têtes et 10 bras) pour effectuer toutes ces tâches ?

Pour le CDIF, « TOUT VA BIEN ! » La réunion GF3A n'a apporté aucune avancée sur les applicatifs : il faut attendre les prochains paliers pour d'improbables solutions. Cela s'apparente à un vrai chantier la date de début de travaux est connue mais quant à la fin des travaux... ? Pour apprendre aux agents à faire face à leur mal être au travail, un rendez-vous collectif avec un psychologue a été réalisé le matin même de la réunion programmée de GF3A... Serait-ce dû au hasard du calendrier ? Tout va tellement bien que les agents se voient attribuer en supplément le foncier innovant à expérimenter immédiatement...

En cette période de fêtes, la DGFIP procède-t-elle au gavage de missions de ses agents ?

Le 15 octobre, le site impot.gouv.fr ne permettait pas le paiement de la taxe foncière. Une meilleure réactivité de la DGFIP est impérative pour éviter l'engorgement inutile des canaux de communication en insérant un message d'information sur ce site ainsi qu'un message vocal sur le numéro national.

La CGT vous demande à nouveau de remplir la colonne « contractuel » dans le TAGERFIP pour chaque grade.

La CGT s'interroge sur le devenir du PCE au-delà du 1^{er} janvier 2025 compte tenu des réflexions engagées au niveau national. Elle dénonce à nouveau la suppression d'un service dédié au contrôle fiscal externe dans la Nièvre. Elle demande que la direction communique avant les demandes de mutation du mois de janvier.

Compte tenu des arrivées régulières et échelonnées des agents, la CGT demande que des visites de services soient effectuées afin que les agents puissent mieux se repérer dans les bâtiments et que cela améliore la cohésion entre services. Comme l'a souligné Mme VERDIER, le travail d'équipe est important au sein de la DGFIP. Pour la CGT, les services ne doivent pas être cloisonnés pour permettre des échanges entre collègues.

Compte-rendu du CSAL

Suite à la lecture de cette déclaration liminaire, la directrice nous a répondu que les points relevant de la politique nationale de la DGFIP seront remontés à la DG via la délégation interrégionale comme à chaque fois.

En ce qui concerne les problèmes déontologiques, les auxiliaires, contractuels et apprentis sont soumis aux mêmes obligations que les agents titulaires avec les mêmes contrôles de traçabilité.

Pour la date du groupe de parole des collègues du CDIF avec la psychologue et la visite de GF3A, la directrice a précisé qu'il s'agit d'un pur hasard de calendrier.

Pour le foncier innovant, elle ajoute que des échanges nourris ont eu lieu avec les agents des services concernés. Pour elle, cela s'ajoute à nos missions et cela permettra de faire remonter à GF3A plus rapidement les difficultés et les propositions de simplification. En outre, cela valorise le travail des géomètres.

Pour le TAGERFIP, la directrice s'engage à établir un tableau avec les contractuels par service et par grade pour 2025 pour notre département.

En ce qui concerne le PCE, des marges de manoeuvre sont laissées aux directions pour l'organisation future de ce service. Elle souhaite prendre le temps de la réflexion et mettre en place des groupes de travail avec les chefs de services et les agents. Elle rappelle qu'aucune décision n'est prise à ce stade et qu'une communication aura lieu en temps voulu.

La CGT a souligné la nécessité de connaître l'avenir de ce service afin que les agents puissent, en toute connaissance, décider de leur affectation future (mutation nationale/locale). Dans notre

département, il n'existe plus aucun service dédié exclusivement au contrôle fiscal externe. C'est une situation quasi-unique en France. La CGT a donc demandé à la Directrice de prendre en compte cette situation exceptionnelle.

La Directrice a répondu favorablement à notre demande de visite de services des nouveaux arrivants.

Ordre du jour :

- Formation professionnelle : bilan 2023 et plan local de formation 2024

En l'absence du plan local de formation 2024, la Directrice reconnaît que le vote a peu d'utilité et propose de le reporter à une prochaine instance après l'envoi de ce document aux représentants du personnel.

La directrice a souligné les difficultés du service de formation professionnelle en raison d'un problème d'effectif.

- Budget :

La directrice reconnaît qu'il manque des informations chiffrées et propose de continuer ce débat lors d'un prochain CSAL en 2025 pour pouvoir apporter des réponses précises aux interrogations légitimes.

Pour l'absence d'essuie-main papier, nous sommes toujours en attente d'une réponse.

- Bilan de la campagne impôt sur le revenu (IR):

La direction se félicite du bon déroulement de cette campagne IR. Nous laisserons les collègues juges de ce bilan.

Le France Service du Mouësse correspond au centre social de la Baratte à Nevers et aucun agent des Finances Publiques n'y intervient : la direction y a animé une réunion d'usagers à l'occasion de la campagne. La direction précise que, pour l'accompagnement des déclarations de revenus des détenus de la prison de Nevers, c'est elle qui a pris en charge cette mission en lien avec une assistante sociale. Aucun agent des Finances Publiques ne s'est déplacé à la maison d'arrêt de Nevers.

- Bilan de la campagne des entretiens professionnels 2024 portant sur l'année de gestion 2023 :

282 agents ont été évalués et 33 ont eu un entretien professionnel prospectif. 3 agents ont fait un recours auprès de l'autorité hiérarchique.

- Bilan télétravail 2023 :

43 % des agents de notre direction bénéficient d'autorisations de télétravail. Selon la direction, tous les agents ayant demandé du télétravail ont obtenu satisfaction.

- Questions diverses :

6 apprentis ont été recrutés dans la Nièvre sur des crédits fléchés pris en charge par la direction générale.

Un agent technique PACTE est recruté à compter du 2 décembre.

A propos de la densification (optimisation de l'occupation des locaux), la directrice nous informe des opérations sur les sites suivants :

- Barbusse : après la Maison de Protection des Familles (Gendarmerie) installée depuis septembre 2024, un projet avec l'ANDAVI (Association Nivernaise d'Aide aux Victimes d'Infractions) est en cours de discussion.
- Decize : les agents restent dans les locaux qu'ils devraient partager avec la Mairie.
- Château-Chinon : il est prévu l'installation de 3 ou 4 agent de la DDT (Direction Départementale des Territoires) au cours du 1^{er} trimestre 2025.
- Cosne : les agents du CIO devraient déménager du 2^{ème} étage vers le rez-de-chaussée en janvier 2025.
- Clamecy : une collectivité a demandé à visiter les locaux pour une éventuelle occupation.

La Direction a fait part des travaux immobiliers en cours ou à venir :

- Clamecy : l'eau est très calcaire et a endommagé les sanitaires. Une intervention est prévue pour les réparer et une réflexion est engagée pour résoudre durablement ce problème. Pour remédier aux problèmes de chauffage du rez-de-chaussée, la Direction propose aux agents un déménagement au 1^{er} étage. Le chef de service devait recueillir l'avis des agents et le communiquer à la Directrice. En l'absence de réponse, elle va donc le relancer.
- Cosne : des crédits régionaux ont été alloués pour changer la pièce défectueuse de l'ascenseur. La Directrice espère que cela résoudra le dysfonctionnement de l'ascenseur, sinon une demande de crédit pour son changement est déjà prévue en 2025.
- Baynac : une refonte de l'accueil est à l'étude car il doit respecter les nouvelles normes d'accueil. Celles-ci prévoient que les zones administratives et d'accueils soient totalement séparées et qu'il y ait obligatoirement des chemins de fuite. La Direction va associer les chefs de service et les agents concernés à ce projet ainsi qu'un architecte. Pour les autres sites, l'accueil devra également respecter ces nouvelles normes mais aucune date de travaux n'est pour l'instant communiquée. La CGT demande à nouveau si des boutons d'alarme seront reliés directement au Commissariat comme c'est le cas pour d'autres services publics.

Vos représentants CGT :
Florence Baillon, Evelyne Cherry, Carole Douspis,
Christine Raguillat, Ranihere Taharia.

